

Décision DEC105253DR07
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex

T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec **l'École Normale Supérieure de Lyon** le....., portant création de l'unité mixte de recherche dont l'intitulé est **Laboratoire de chimie (UMR n° 5182)** ;

Vu la décision n° **DEC11A004DSI** du **01/01/2011** nommant **Mme ANDRAUD Marie-Chantal** directeur de l'unité de recherche **UMR n°5182**;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du

Considérant que Melle **PITRAT.Delphine** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par **Le CNRS Rhône Auvergne** du **04 Octobre 2010** au **05 Octobre 2010** et du **15 Novembre 2010** au **17 Novembre 2010**

Article 1

Melle **PITRAT Delphine, assistant ingénieur**, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS **UMR n°5182**, à compter du

Melle **PITRAT Delphine** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle **PITRAT Delphine** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à *Lyon*, le *01/02/2011*
Le directeur de l'unité
(Signature)



Visa du délégué régional du CNRS




Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

Visa du chef d'établissement partenaire

Le Directeur Général


Olivier FARON



Délégation
Rhône-Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.12. DR13

**Nomination
de M.Gilles GUEVELLOU
aux fonctions de responsable du Service des Ressources
Humaines de la Délégation Languedoc-Roussillon.**

Dec110449DR13

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n°100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément du 26 janvier 2011 de la Direction des Ressources Humaines ;

Décide

Article 1^{er}

M. Gilles GUEVELLOU, Attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, est nommé, à compter du 1^{er} février 2011, responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Languedoc-Roussillon en remplacement de Mme Florence RAFFRAY appelée à d'autres fonctions.


Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 4 février 2011

P/ le Président et par délégation

La déléguée régionale,


Ghislaine Gibello

Nomination d'une personne compétente en radioprotection

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Monsieur DRODOLIN KONSTANTIN, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option Sources radioactives non scellées délivrée par l'Apave.

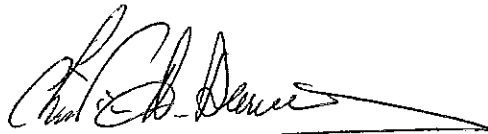
Après avis favorable du conseil de laboratoire en date du 20/09/2010, Monsieur DRODOLIN KONSTANTIN est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte, de recherche n° 5236 à dater du 17/12/2010.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 17/12/2010, date de validation de sa formation (*la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an*).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

Directeur de l'UMR 5236 du CNRS
M DEVAUX



Déléguée Régionale du CNRS
Mme GIBELLO



¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.13. DR14